# **DEC 07/2018**

## ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 avril 2018 Enregistré à la Présidence du Sénat le 13 avril 2018

# TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Proposition de virement de crédits** n° DEC 07/2018 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2018

E 12958



Bruxelles, le 11 avril 2018 (OR. en)

7866/18

**FIN 301** 

### **NOTE DE TRANSMISSION**

Origine:	Monsieur Günther OETTINGER, membre de la Commission européenne
Date de réception:	10 avril 2018
Destinataire:	Madame Marinela PETROVA, présidente du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 07/2018 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2018

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 07/2018.

\_\_\_\_

p.j.: DEC 07/2018

7866/18 mm DG G 2A  ${\bf FR}$ 



# COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 10/04/2018

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2018 SECTION III - COMMISSION TITRES: 04, 13, 21, 23, 40

#### VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 07/2018

ORIGINE DES CRÉDITS		
<b>DU CHAPITRE -</b> 0405 Instrument d'aide de préadhésion Emploi, politiques sociales et développement des ressources humaines		
ARTICLE - 04 05 51 Achèvement des actions (antérieures à 2014) Instrument d'aide de préadhésion Développement des ressources humaines	СР	-4 000 000,00
<b>DU CHAPITRE -</b> 1305 Instrument d'aide de préadhésion Développement régional et coopération régionale et territoriale		
ARTICLE - 13 05 02 Instrument d'aide de préadhésion (IAP) Achèvement de la composante du développement régional (2007-2013)	CP	-6 978 500,00
POSTE - 13 05 63 02 Coopération transfrontalière (CTF) Contribution de la rubrique 4	CE	-1 596 750,00
DU CHAPITRE - 2102 Instrument de financement de la coopération au développement (IC	ED)	
ARTICLE - 21 02 02 Coopération avec l'Asie	CE	-1 000 000,00
DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières		
ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence (report)	CE	-23 403 250,00
ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence	СР	-15 021 500,00
DESTINATION DES CRÉDITS		
AU CHAPITRE - 2302 Aide humanitaire, assistance alimentaire et préparation aux catastr	rophes	
ARTICLE - 23 02 01 Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins (report)	CE	23 403 250,00
ARTICLE - 23 02 01 Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins	CE	2 596 750,00
d une assistance alimentaire en fonction des desoins	CP	26 000 000,00

### I. PRÉLÈVEMENT

#### 1.1

#### a) Intitulé de la ligne

04 05 51 - Achèvement des actions (antérieures à 2014) -- Instrument d'aide de préadhésion -- Développement des ressources humaines

#### b) Données chiffrées à la date du 27/03/2018

	СР
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	5 000 000,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	5 000 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	953 775,34
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	4 046 224,66
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	46 224,66
7 Prélèvement proposé	4 000 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	80,00 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	СР
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 27/03/2018	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

#### d) Justification détaillée du virement

L'ensemble des programmes au titre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) relevant de cette ligne budgétaire ont atteint les seuils maximaux de 90 % pour les paiements intermédiaires avant la dernière demande de paiement. Par conséquent, aucun autre paiement ne peut être effectué avant que les documents de clôture soient reçus et analysés et que les paiements finaux ou les recouvrements puissent avoir lieu, ce qui ne devrait pas se produire au cours de l'année 2018. Le montant peut donc être redéployé pour d'autres besoins au sein de la rubrique 4.

#### <u>I.2</u>

#### a) Intitulé de la ligne

13 05 02 - Instrument d'aide de préadhésion (IAP) -- Achèvement de la composante du développement régional (2007-2013)

#### b) Données chiffrées à la date du 27/03/2018

	СР
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	14 062 935,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	14 062 935,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	7 034 705,77
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	7 028 229,23
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	49 729,23
7 Prélèvement proposé	6 978 500,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	49,62 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	СР
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 27/03/2018	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

#### d) Justification détaillée du virement

La ligne budgétaire a été renforcée à la fin de l'année 2017¹, de manière à permettre d'honorer les demandes de paiement qui sont arrivées plus tôt que prévu. Le montant n'est donc pas nécessaire en 2018 et peut être mis à disposition pour redéploiement.

FR 3 FR

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Virement interne Commission du 20 décembre 2017 à l'intérieur du même chapitre, en application de l'article 26, paragraphe 1, point a), du règlement financier.

#### <u>I.3</u>

#### a) Intitulé de la ligne

13 05 63 02 - Coopération transfrontalière (CTF) -- Contribution de la rubrique 4

#### b) Données chiffrées à la date du 27/03/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	46 426 947,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	46 426 947,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	44 830 197,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	1 596 750,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	0,00
7 Prélèvement proposé	1 596 750,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	3,44 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a
c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)	
	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00

#### d) Justification détaillée du virement

2 Crédits disponibles à la date du 27/03/2018

3 Taux d'exécution [(1-2)/1]

Les programmes de coopération transfrontalière relevant de l'IAP pour la période 2014-2020 sont financés par une contribution issue à 50 % du Fonds européen de développement régional (FEDER) et à 50 % de l'IAP. À la suite de la non-adoption de deux programmes de CTF de l'IAP, à savoir Turquie-Chypre (TR-CY) et Turquie-Grèce (TR-GR) au 30 juin 2017, la partie du financement relevant de l'IAP prévue pour ces deux programmes est restée disponible et peut être redéployée pour d'autres besoins au sein de la rubrique 4.

0,00

n/a

#### 1.4

#### a) Intitulé de la ligne

21 02 02 - Coopération avec l'Asie

#### b) Données chiffrées à la date du 27/03/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	809 848 013,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	809 848 013,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	89 813 498,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	720 034 515,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	719 034 515,00
7 Prélèvement proposé	1 000 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	0,12 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	704 543,60
2 Crédits disponibles à la date du 27/03/2018	704 543,60
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %

#### d) Justification détaillée du virement

Un montant de 1 million d'EUR en crédits d'engagement issu de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD) est mis à disposition au titre de l'engagement pris lors de la conférence sur la crise des Rohingyas du 23 octobre 2017 à Genève. Une somme de 4 millions d'EUR en crédits d'engagement a déjà été virée en 2017², à partir de la ligne budgétaire 21 02 04 «Coopération avec le Moyen-Orient», en faveur de l'aide humanitaire pour subvenir, à court et moyen terme, aux besoins des Rohingyas et des communautés qui les accueillent dans la région de Cox Bazar au Bangladesh.

FR 5

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Virement interne Commission pour les aides visant des situations de crise et les opérations d'aide humanitaire, du 20 décembre 2017, en application de l'article 26, paragraphe 2, point b), du règlement financier. L'autorité budgétaire a été immédiatement informée par la note ARES(2017)6250506.

#### <u>1.5</u>

#### a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence (report)

#### b) Données chiffrées à la date du 27/03/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (report)	61 705 366,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	61 705 366,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	61 705 366,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	38 302 116,00
7 Prélèvement proposé	23 403 250,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	37,93 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a
c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)	
	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 27/03/2018	0,00

#### d) Justification détaillée du virement

3 Taux d'exécution [(1-2)/1]

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve pour aides d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins d'aide de pays tiers spécifiques, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi pour la gestion civile d'une crise et la protection civile, et pour des situations dans lesquelles les flux migratoires exercent une pression particulière aux frontières extérieures de l'Union lorsque les circonstances l'exigent.

n/a

### <u>I.6</u>

### a) Intitulé de la ligne

## 40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence

### b) Données chiffrées à la date du 27/03/2018

	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	344 600 000,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	344 600 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	344 600 000,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	329 578 500,00
7 Prélèvement proposé	15 021 500,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	4,36 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a
c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)	
	СР
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 27/03/2018	0,00

n/a

### d) Justification détaillée du virement

3 Taux d'exécution [(1-2)/1]

Même justification que pour la ligne précédente (voir page 6).

#### **II. RENFORCEMENT**

#### **II.1**

#### a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins (report)

#### b) Données chiffrées à la date du 27/03/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (report)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	0,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	23 403 250,00
7 Renforcement proposé	23 403 250,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	n/a
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a
c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)	

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	314,12
2 Crédits disponibles à la date du 27/03/2018	314,12
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %

#### d) Justification détaillée du virement

La crise des réfugiés rohingyas a commencé par les violences perpétrées en août 2017 dans le nord de l'État de Rakhine au Myanmar/en Birmanie, qui ont fait de nombreuses victimes et entraîné le déplacement de plus d'un million de réfugiés rohingyas au Bangladesh. Les besoins humanitaires dans les camps s'accentueront encore au cours des prochains mois, pendant la saison des moussons. En outre, il est important que l'UE continue à contribuer aux efforts communs déployés par la communauté internationale face à cette crise. L'aide supplémentaire de l'UE demandée s'élève à 26 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement (qui s'ajoutent aux 3 millions d'EUR programmés l'an dernier pour cette crise dans le cadre du plan de mise en œuvre humanitaire 2018).

Ce montant supplémentaire de 26 millions d'EUR demandé au titre l'aide de l'UE financera des interventions d'urgence dans les domaines de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, de la santé et de la protection, notamment en matière de violences sexistes et de protection de l'enfance. Les bénéficiaires seront les réfugiés et leurs communautés d'accueil à Cox Bazar, au Bangladesh.

Au 21 mars, le taux d'exécution global des crédits inscrits au chapitre 23 02 (Aide humanitaire) s'établissait à 83,5 % pour les engagements et à 13,8 % pour les paiements. Le solde, soit 77 millions d'EUR, figurant dans la réserve opérationnelle, après prise en compte des engagements en cours de traitement, doit être préservé pour permettre de faire face aux crises urgentes jusqu'à la fin de l'année. Un renforcement équivalent en crédits d'engagement et en crédits de paiement est nécessaire, car il est à prévoir que les crédits de paiement actuellement disponibles dans le budget soient pleinement utilisés pour les actions à présent programmées.

La Commission a également cherché des crédits disponibles auprès d'autres domaines politiques de la rubrique 4. Un montant de 1 million d'EUR en crédits d'engagement issu de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD) est mis à disposition au titre de l'engagement pris lors de la conférence sur la crise des Rohingyas du 23 octobre 2017 à Genève. Un montant supplémentaire de 1,6 million d'EUR en crédits d'engagement et de 11 millions d'EUR en crédits de paiement est mis à disposition à partir de fonds qui ne peuvent pas être utilisés au titre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP).

Par conséquent, la Commission sollicite la mobilisation de la réserve d'aide d'urgence pour un montant de 23,4 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 15 millions d'EUR en crédits de paiement.

### <u>II.2</u>

#### a) Intitulé de la ligne

# 23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins

### b) Données chiffrées à la date du 27/03/2018

	CE	СР
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 026 028 642,00	1 040 825 501,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	1 026 028 642,00	1 040 825 501,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	849 400 000,00	153 262 950,58
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	176 628 642,00	887 562 550,42
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	179 225 392,00	913 562 550,42
7 Renforcement proposé	2 596 750,00	26 000 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	0,25 %	2,50 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

CE	СР
314,12	91 116,59
314,12	0,00
0,00 %	100,00 %
	314,12 314,12

### d) Justification détaillée du virement

Même justification que pour la ligne précédente (voir pages 8 et 9).

#### **ANNEX**

#### COMMISSION TRANSFER PROPOSALS RELATED TO THE EMERGENCY AID RESERVE IN 2018

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2018 which relate to the Emergency Aid Reserve (EAR), and the remaining amount of the EAR reserve following the approval of these proposals.

Transfer Ref	Content	Commitment Appropriations from 2018 Reserve (EUR)	Commitment Appropriations from Reserve carried-over (EUR)	Payment Appropriations from 2018 Reserve (EUR)
DEC 07	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for the Rohingya crisis		23 403 250	15 021 500
DEC 08	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for Somalia	11 697 884	38 302 116	50 000 000
DEC 09	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for Yemen	40 000 000		40 000 000
	Total of Proposals	51 697 884	61 705 366	105 021 500
	Remainder	292 902 116	0	239 578 500
	Total remainder of commitment appropriations	292 902 116		